

Déclaration Officielle de Droits d'Auteur – Bible Chantée

Les œuvres musicales du projet Bible Chantée sont protégées par le droit d'auteur.

Les textes bibliques utilisés proviennent exclusivement de traductions du domaine public.

Les musiques, arrangements, interprétations et enregistrements sont la propriété exclusive de l'Association Bible Chantée.

Toute utilisation commerciale sans autorisation est interdite.

Déclaration valable pour diffusion mondiale.